TÉMOIGNAGES



J'ai fait remplacer ma baignoire par un bac à douche. Sur les 8 000 € de devis, comme j'ai des ressources très modestes, j'ai été intégralement financée par l'ANAH, la Région, le Département et la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures. Ces travaux m'ont coûté 0 €, et je me sens en sécurité chez moi!

> Je n'arrivais plus à payer ma facture d'électricité et j'avais des gros travaux d'amélioration énergétique à faire réaliser. J'ai fait isoler mes combles, mon plancher qui donne sur la cave, et poser un chauffage performant. J'ai eu le droit à presque 100 % d'aides, et ma facture d'électricité a baissé considérablement!

J'ai acheté un logement de 65 m² à La Londe les Maures pour le louer, et j'ai choisi d'appliquer un loyer modéré (550€) pour 6 ans. Je bénéficie d'une réduction fiscale annuelle de 2 290 € pendant 6 ans en échange!



« Ensemble, améliorons votre habitat.»





LES SUBVENTIONS



POUR QUI?

- Propriétaires occupants, sous conditions de ressources.
- Propriétaires bailleurs de logements dégradés, déjà loués ou vacants destinés à la location après travaux, sous condition de pratiquer des loyers maîtrisés.

POUR QUELS LOCAUX?

- Logements de plus de 15 ans, occupés ou vacants.
- Locaux qui vont être transformés en logements (remises, combles...).

POUR QUELS TRAVAUX?

- Travaux permettant de résoudre une situation de danger, d'insalubrité ou de dégradation.
- Travaux pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.
- Travaux en faveur des économies d'énergie.



UNE ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION



- vous informer et vous conseiller.
- vous aider à définir votre projet : visite de votre bien, conseils pour les travaux, calcul des loyers et des aides financières, impact fiscal...,
- rechercher les financements pour faire aboutir votre projet,
- suivi et vérification de la bonne réalisation des travaux,
- constituer et suivre les dossiers de demande de subventions auprès des financeurs (ANAH, Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, Département, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTEZ SOLIHA VAR

au **04 89 66 05 96** ou par mail: **mpmhabitat@soliha.fr**

Vous pouvez également rencontrer notre équipe sur rendez-vous, dans le cadre d'une permanence dynamique et tournante sur les 6 communes du territoire.

UERS PIERREFEU-DU-VAR COLLOBRIÈRES

A LONDE LES MAURES

BORMES-LES-MIMOSAS

Les propriétaires des 6 communes de l'intercommunalité (Bormes-les-Mimosas, Collobrières, Cuers, La Londe les Maures, Le Lavandou et Pierrefeu-du-Var) peuvent prétendre aux subventions.